

Grève des enseignants le 4 avril contre le projet de loi Blanquer

La rédaction de LCIMis à jour : lundi dernier à 19:41 Créé : lundi dernier à 19:41

3 minutes

ÉCOLE - Sept syndicats appellent à faire du 4 avril un "temps fort de mobilisations" pour lutter contre le projet de loi Blanquer. Adopté par l'Assemblée nationale le 19 février, le texte est vivement critiqué par le corps enseignant.

01 avr. 19:41 - La rédaction de LCI

Ils avaient été 36.000 dans la rue le 30 mars dernier. À l'appel des sept principaux syndicats de l'Éducation, les enseignants vont se mobiliser à nouveau ce jeudi 4 avril pour protester contre le projet de loi Blanquer et la réforme du lycée. Des grèves et des manifestations sont prévues à travers le pays.

Peur d'un regroupement école-collège

Cible de toutes les défiances, un amendement au projet de loi présenté par le ministre de l'Éducation. Car s'il est adopté, il pourrait donner naissance à des "établissements publics des savoirs fondamentaux". Objectif : la création de regroupements d'un collègue et d'une ou plusieurs écoles du même secteur. Certains y voient donc sur le long terme la disparition des directeurs d'écoles. Dans un [communiqué](#), sept syndicats estiment même qu'il "boulevererait radicalement" le fonctionnement et la structure de l'école.

Les organisations représentant les enseignants contestent également l'article 1 du projet de loi. Alors que celui-ci mentionne le "devoir d'exemplarité" des fonctionnaires de l'éducation nationale, certains d'entre eux y voient une façon de museler les enseignants en donnant la possibilité de rappeler à l'ordre, ou sanctionner, le personnel qui critiquerait l'institution.

De façon globale, c'est le flou autour du projet baptisé "école de la confiance" qui inquiète le corps enseignant, syndiqué ou non. Une institutrice regrettait ainsi en mars dernier que le texte soit "tellement peu explicite". "On aimerait ne pas avoir à deviner ce qui se cache entre les lignes. Et faire sans directeur dans les écoles, ça va être très compliqué", confiait-elle alors à l'AFP.

Un ensemble de mesures vivement critiquées par les syndicats majoritaires, qui décrivent une politique éducative globalement "rétrograde et libérale", faite "à marche forcée". Le texte de loi a d'ores et déjà été voté par l'Assemblée nationale, le 19 février dernier. Il doit encore passer début mai devant le Sénat.